



Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} août 2016
COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le premier août, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Laurens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur ANGLADE François, Maire.

Présents : Mesdames JALBY Geneviève, CONSTANTIN Corinne , BOYER Odette, BRISSON Isabelle
Messieurs ANGLADE François, LAFFOND Patrice, LUCAS Yves, ROMERO Jacques, WOHMANN Bertrand

Procuration : Madame FARDEL Rose-Marie à Monsieur ANGLADE François

Absents : JALABERT Annick, FARDEL Rose-Marie, ROUQUIÉ Marcial, ABBAL Marie, BRAL Amédée, FUENTES Thomas

Monsieur Bertrand WOHMANN est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 JUILLET 2016

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

CONSTRUCTION DE LA GARDERIE –RAPPEL DU CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle le choix des entreprises fixé comme suit :

Lot 1 : gros œuvre démolition :	MEDITRAG	53 444,33 €	HT
Lot 2 : charpente couverture	LOURIAC	13 630 €	HT
Lot 3 : façades	BROCHIER	2 870 €	HT
Lot 4 : menuiseries extérieures	SONZONI	10 559 €	HT
Lot 5 : doublages cloisons	SARL AVIGNON	9035,50 €	HT
Lot 6 : menuiserie intérieure	ESPACE INTEGRE	1955 €	HT
Lot 7 : revêtements de sols durs – faïences	ANDREO	6301.07 €	HT
Lot 8 : serrurerie	SICMA	12 178,95 €	HT
Lot 9 : peinture	FAUGER DECOR	2 200 €	HT
Lot 10 : plomberie vmc génie climatique	ESCAPA	7 665 €	HT
Lot 11 : Electricité	ESCAPA	4 495 €	HT

TRAVAUX DE VOIRIE ET CANALISATIONS « LIAISON CHEMIN DES COMBES ET RUE DES OLIVIERS » CHOIX DE L'ENTREPRISE (unanimité)

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de créer une liaison sécurisée entre le Chemin des Combes et la Rue des Oliviers. Par ailleurs, une canalisation eaux usées traverse la parcelle D37 : il conviendra lors des travaux de dévier cette canalisation afin de la faire passer sous la voie communale. Le montant des travaux est de 21 448,80 € TTC, le devis de l'Entreprise Roques est validé.

BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°3 (unanimité)

Dans la perspective d'effectuer les travaux précités (non prévus au budget prévisionnel) et de provisionner les comptes pour des dépenses de charges non prévues au fonctionnement, il convient d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Investissement

Dépenses :

Opération 903 -article 2315 : +1488 €

Recettes

Article 1641 : +1488 €+2400 =3888 €

Cpte 021 : -2400 €

Fonctionnement

Dépenses :

Article 622 : +1300 €

Article 673 : +1100 €

Cpte 023 : -2400 €

BUDGET COMMUNAL- DECISION MODIFICATIVE N°3 (unanimité)

Il convient également pour la partie pluvial et voirie d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Investissement

Dépenses :

Opération 9270 article 2151 : +20 000 €

Opération 9207 article 2184 : +500 €

Recettes

Article 1641 : +20 500 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Attributions individuelles (unanimité)

Une somme globale a été inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2016 de la commune (16 000 €).

Il est proposé d'attribuer aux associations ci-dessous les sommes suivantes :

COMITE DES FETES (JAVANA LAURENTIENNE)	1 800 €	PARENTS D'ELEVES	1 400 €
CLUB AMICAL DU 3° AGE	1 300 €	FOYER RURAL	2 700 €
PETANQUE LAURENTIENNE	600 €	GYMNASTIQUE LAURENTIENNE	1 000 €
SPORT BOULES LAURENTIEN	600 €	TENNIS CLUB LAURENS	700 €
SYND.CHASSEURS ET PROPRIETAIRES	600 €	SISTERS CITIES	200 €
LOU CASSAIRE	100 €	LAURENS ATELIER D'ARTS	500 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	700 €	ANCIENS COMBATTANTS	600 €
LIGUE NATIONALE CONTRE CANCER	700 €	PAROISSE LAURENS	500 €
COMMANDERIE DU FAUGERES	200 €	PIERRES SECHES	200 €
CA BEDARIEUX (RUGBY)	200 €	CHORALE LA CANTILENE AUTIGNAC	100 €

Madame Boyer pose la question de savoir pourquoi il n'y a pas de subvention pour les Restos du cœur. Réponse lui est donnée par Monsieur Romero qu'une subvention est accordée à la Banque Alimentaire via le CCAS. Madame Constantin rappelle que des recettes sont également possibles pour les associations en tenant la buvette lors de manifestations festives ou culturelles. Elle précise que s'il y a une association à augmenter, il s'agirait plutôt du tennis. Madame Boyer pose la question de la légalité de la subvention accordée à la Paroisse. Ce point sera vérifié.

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur Patrice Laffond, adjoint, est désigné référent PLU pour les agriculteurs.

PROPOSITION DE SPECTACLE – CONTRAT AVEC STEPHANE LELLOUCHE (Unanimité)

Madame Constantin signale qu'elle vient de recevoir une offre de concert gratuit avec Stéphane Lellouche à l'occasion de la sortie de son nouvel album, sous condition de prendre en charge la restauration des artistes, et la publicité du spectacle. Cette prestation aurait lieu le samedi 8 octobre 2016 à la Salle Polyvalente. La signature du contrat est validée.

Clôture de la séance à 19h25.

LE MAIRE

FRANCOIS ANGLADE



.....